

DEC130834DR05

**Décision portant nomination de Mme Laurence Ferlazzo aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre de recherche n° 0020 intitulée laboratoire de photonique et de nanostructures**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°0020 intitulée « laboratoire de photonique et de nanostructures » dont le Directeur est M. Dominique Mailly ;

Considérant que Mme Laurence Ferlazzo a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 19 au 21 septembre 2012 (1<sup>ère</sup> session) et du 17 au 19 octobre 2012 (2<sup>ème</sup> session),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Laurence Ferlazzo, Ingénieur de Recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n° UPR 0020, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Mme Laurence Ferlazzo exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laurence Ferlazzo est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> mars 2013

Le directeur de l'UPR 0020  
Dominique Mailly

Visa du délégué régional du CNRS  
Gilles Traimond